

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, THOREL Pascal.

Pouvoirs : Madame Guylaine Tomasi ayant donné pouvoir à Madame Aurélie Rumeau,  
Madame Valérie Petit ayant donné pouvoir à Monsieur Francis Bielawski,  
Monsieur Yves Delozière ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas Cattiaux.

Monsieur Jacky COULON a été élu secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2022.**

Le procès-verbal de la réunion du 2 septembre est validé à l'unanimité.

**II- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 (DE2022\_22)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 afin d'harmoniser les référentiels déjà existants.

La M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget principal de la commune de Margny-Sur-Matz, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**III- LOYER DE LA PETITE AUBERGE (DE2022\_23)**

Suite à l'achat des murs de la Petite Auberge, un nouveau bail commercial doit être signé.

Le bail commercial est prévu pour une durée de 9 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2031.

Le loyer mensuel s'élève à 550 € et sera indexé chaque année à date anniversaire.

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

**IV- MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES AUX ASSOCIATIONS (DE2022\_24)**

Monsieur le maire souhaite déterminer les règles de mise à disposition de la salle communale aux associations. Il est proposé une mise à disposition gratuite aux conditions suivantes :

- Evènement ouvert à tous les habitants,

- Prix proposés non excessifs,
- Evènement permettant de faire vivre le village et créer du lien.

Dans la mesure où ces règles sont respectées, le prêt de la salle serait autorisé (gratuité incluant également la consommation d'eau et d'électricité).

Le ménage sera à la charge des associations.

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

#### **V- REPAS DU 11 NOVEMBRE**

Les invitations concernant le repas du vendredi 11 novembre seront distribuées la semaine prochaine. Le duo des chanteurs « Myriam et Sylvain » animeront le repas.

#### **VI- QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ La subvention départementale concernant l'étude sécurité a été accordée. Une réunion avec l'ADTO a eu lieu afin de déterminer le programme des actions.
- ✓ Un nouveau terrain d'une surface de 30 ares est envisagé pour la création du nouveau cimetière. Le projet est à l'étude.
- ✓ La subvention de l'Agence de l'eau pour la mare de Bourmont a été accordée.
- ✓ Une réunion du SIRS aura lieu lundi 17 octobre concernant notamment la création d'une nouvelle cantine et d'une micro-crèche.
- ✓ Afin de réduire les coûts énergétiques, une étude sera réalisée pour la mise en place de LED ainsi que l'élargissement des horaires d'extinction de l'éclairage public.
- ✓ En raison de la conjoncture actuelle, il pourrait être envisagé de ne pas installer les illuminations de Noël ou bien d'en restreindre le nombre. Après discussion, les conseillers municipaux souhaitent que les illuminations soient installées seulement dans la grande rue, la rue du Jeu d'Arc ainsi qu'au panneau stop du hameau de Bourmont.

Séance levée à : 21H10

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jacky Coulon



Le maire,  
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

